



Commercial sans contrat de travail

Par **gargamel**, le **25/07/2009** à **21:45**

Bonjour,
Je suis actuellement commercial depuis un an et je n'ai tjs pas de contrat de travail ni de plan de commissionnement. De plus j'exerce aussi la fonction de commercial pour une deuxieme societe complementaire (pour le meme dirigeant) alors que je ne suis pas declaré en tant que tel ni remuneré.
la situation ne pouvant plus durée, que puis je faire et aupres de quel administration?

Par **Visiteur**, le **26/07/2009** à **08:39**

[citation]la situation ne pouvant plus durée, que puis je faire et aupres de quel administration?[/
citation]qu'en dit votre employeur ? lui avez vous envoyé une lettre recommandée ?
et votre salaire ? est il correct ?

Par **gargamel**, le **26/07/2009** à **11:33**

mon employeur trouve bien evidement que mon salaire est largement correct (25 k€ annuel fixe brut) mais si je me contente de cela, je ne serais jamais motiver pour developper mon business!!
Et pourquoi bosser pour la deuxieme societe sur je ne suis pas declarer et remunerer!!

Par **Visiteur**, le **26/07/2009** à **13:37**

le problème si vous demandez votre contrat de travail maintenant est que votre patron va faire apparaître sur celui les conditions actuelles de votre travail. pourquoi avoir accepté de bosser gratuitement pour la seconde société ? pas besoin d'être déclaré sur celle-ci puisque elle appartient à votre patron. vous auriez du exiger un contrat en bonne et due forme lors de votre embauche.

Par **gargamel**, le **26/07/2009** à **15:52**

mais c'est ce que j'ai demandé durant plusieurs mois, mais mon patron savait bien que je ne partais pas sans rien. le marché du travail n'étant pas aussi fleurissant en ce moment, je suis en partie coincé et l'ambiance ne va pas en s'arrangeant!

Par **Visiteur**, le **26/07/2009** à **18:48**

que dire de plus... rien ... à part subir ou démissionner... mais ce n'est certainement pas la meilleure solution.... un cdi n'est pas obligatoire.... courage